
Projet de délibération n° VOI 02

Grand Projet de Ville - Desserte Sud du quartier de Bellefontaine : Lancement de la concertation

Exposé

En 2003, la Ville de Toulouse a retenu l'équipe AARP/URBANE pour mener une étude urbaine et paysagère sur les quartiers Reynerie et Bellefontaine.

Les urbanistes ont traduit l'objectif de désenclavement des cœurs de quartier en proposant une rue centre. Le projet prévoyait notamment, dans le quartier Reynerie, une liaison directe entre le rond-point Charles Fabre et la place Abbal, qui nécessitait la démolition de l'immeuble Petit Varèse.

Ce projet a fait l'objet de concertations avec les habitants en avril 2003 puis octobre 2005 et a été approuvé par le Conseil Municipal de Toulouse en octobre 2007.

Fin 2008, le Maire de Toulouse a rencontré les habitants et principaux partenaires des quartiers Mirail-Université, Reynerie, Bellefontaine pour leur faire part des réflexions sur la redéfinition du projet notamment sur la partie Nord de Reynerie puis leur présenter les nouvelles grandes orientations du GPV au Mirail. Le projet d'une rue centre est abandonné.

Toutefois, la problématique du désenclavement des cœurs de quartier demeurant essentielle, les nouvelles orientations du projet urbain Mirail préconisent une ouverture du quartier de Reynerie vers l'Université, articulé autour d'un mail et des liaisons douces.

En revanche, l'accès au quartier Bellefontaine conserve l'idée d'une voirie de liaison Nord-Sud rattachant ce quartier aux voiries structurantes existantes.

Le tracé soumis à concertation prend son origine avenue de Reynerie au carrefour avec la rue Wilson Churchill pour s'achever au raccordement avec le boulevard Eisenhower.

Ce tronçon présente une cohérence du point de vue géographique (desserte du quartier Bellefontaine), technique (raccordement sur les réseaux viaires primaires qui contournent le quartier) et urbanistique (desserte de la ZAC Bellefontaine - équipements restructurés - viabilisation des îlots de reconstruction).

Outre la création complète de la voirie au cœur du quartier sur les emprises démolies des immeubles Maurois et Concorde, le projet emprunte également des portions de voirie existantes comme le chemin de Lestang ou l'avenue de Reynerie, qui feront l'objet d'une remise en état dans le même esprit.

L'essentiel du projet et de la concertation qui y est associée porte sur la création de la rue au cœur du quartier de Bellefontaine sur les emprises démolies des immeubles Maurois et Concorde et sur son intégration au site, en particulier dans la traversée du bois de Bellefontaine.

Compte tenu de l'évolution du projet, il convient d'engager une nouvelle phase de concertation.

Conformément aux prescriptions des articles L 300.2 et R 300-1 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu, parallèlement aux études préalables, d'engager la concertation.

La Communauté urbaine du Grand Toulouse, en tant que maître d'ouvrage de l'opération, est responsable de la concertation dont elle fixe les modalités.

La concertation doit associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par le projet.

La concertation, annoncée par voie de presse, sera ouverte du 19 octobre au 27 novembre 2009.

Le Président du Grand Toulouse en dressera le bilan, avant le lancement de l'enquête publique réglementaire.

Les modalités de concertation du public sont les suivantes :

- parution d'un avis d'information dans la presse locale,
- affichage dans le quartier,
- mise à disposition du public au siège de la Communauté urbaine du Grand Toulouse, à la Mairie de Toulouse (Capitole) et à la Mairie de quartier Bellefontaine, d'un dossier de concertation. Ce dossier sera accompagné d'un registre permettant aux personnes intéressées de consigner leurs observations,
- organisation d'une réunion publique pour permettre à toute personne de s'exprimer sur les modifications apportées et permettre ainsi un échange avec le maître d'ouvrage.

A l'issue de cette consultation, qui se déroulera pendant la période d'élaboration du projet, le Conseil de Communauté sera appelé à examiner l'ensemble des observations émises et à faire le bilan de la concertation, préalablement à l'adoption du projet définitif qui sera soumis à enquête publique.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu les articles L 300.2 et R 300-1 du Code de l'Urbanisme concernant les modalités de la concertation,

Vu l'avis favorable du Bureau du 18 septembre 2009,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver le projet, tel que figurant au dossier de concertation, joint à la présente délibération.

Article 2

D'approuver le lancement de la concertation du public, qui se déroulera du 19 octobre au 27 novembre 2009.

Article 3

De retenir les modalités de la concertation suivantes :

- parution d'un avis d'information dans la presse locale,
- affichage dans le quartier,
- mise à disposition du public au siège de la Communauté urbaine du Grand Toulouse, à la Mairie de Toulouse (Capitole) et à la Mairie de quartier Bellefontaine, d'un dossier de concertation. Ce dossier sera accompagné d'un registre permettant aux personnes intéressées de consigner leurs observations,
- organisation d'une réunion publique pour permettre à toute personne de s'exprimer sur les modifications apportées et permettre ainsi un échange avec le maître d'ouvrage.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes en relation avec cette opération.

gPv

GRAND PROJET DE VILLE



DESSERTE SUD
DU
QUARTIER BELLEFONTAINE
DOSSIER DE CONCERTATION

JUILLET 2009

Grand
TOULOUSE
communauté urbaine

ANRU
Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine



SOMMAIRE

PREAMBULE - OBJET DE LA CONCERTATION

I – LE GRAND PROJET DE VILLE

- 1 – Le contexte général.
- 2 – Les évolutions et orientations du nouveau Projet Urbain.

II – LE POINT SUR L'ETUDE URBAINE .

- 1 - Une étude urbaine qui traduit les objectifs du G.P.V.
- 2 – Cartographie Étude Urbaine et Schémas d'intentions.

III - LA NOUVELLE RUE : UN LIEN ENTRE DIFFERENTS ESPACES DE VIE

- 1 – Présentation des principes d'aménagement .
- 2 – Tracé et caractéristiques techniques.
- 3 – Intégration dans le site.

IV – CALENDRIER PREVISIONNEL



PREAMBULE

La création d'une nouvelle voie de desserte des quartiers Reynerie et Bellefontaine a fait l'objet de concertations réglementaires en 2003 et 2005 .

Même si la problématique du désenclavement des coeurs de quartier demeure essentielle ,les nouvelles orientations du Projet Urbain Mirail préconisent une ouverture du quartier de Reynerie vers l'Université articulé autour d'un mail et des liaisons douces ;

En revanche ,l'accès au quartier Bellefontaine conserve l'idée d'une voirie de liaison Nord-Sud rattachant ce quartier aux voiries structurantes existantes ;

Comme suite a cette évolution du projet et conformément aux prescriptions des articles L 300.2 et R 300.1 du code de l'urbanisme ,il y a lieu , parallèlement aux études préalables, d'engager la concertation qui doit associer pendant toute la durée des études, les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées par ce projet .

OBJET DE LA CONCERTATION

La création d'un espace public structurant pour contribuer à la desserte du quartier Bellefontaine, représente une étape essentielle dans la mise en œuvre du Grand Projet de Ville et la transformation durable du quartier.

L'objet de ce dossier est de présenter le niveau actuel de la réflexion sur le tracé et les caractéristiques de la nouvelle rue desservant le quartier de Bellefontaine ainsi que ses articulations avec les opérations d'aménagement prévues sur le secteur, en vue de recueillir les observations des associations et des habitants du quartier.



Quartier de Bellefontaine

gpv

GRAND PROJET DE VILLE



DESSERTE SUD
DU
QUARTIER BELLEFONTAINE

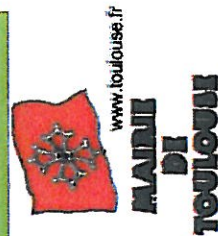
DOSSIER DE CONCERTATION

I-LE GRAND PROJET DE VILLE

Mars 2009

**Grand
Toulouse**
communauté urbaine

ANRU
Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine



1- Le contexte général

Dans le cadre de la politique de Développement Social Urbain, l'Etat a institué une procédure dite « Grand Projet de Ville » sur 50 sites prioritaires de la Politique de la Ville en France.

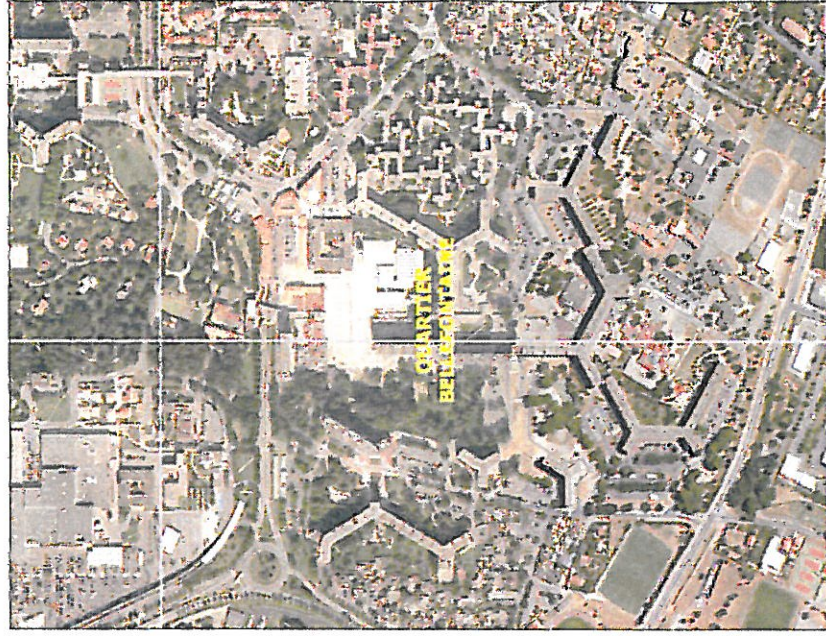
Le Grand Projet de Ville de Toulouse, convention territoriale du III^{ème} Contrat de Ville (2000 – 2006) a été signé le 1er mars 2002.

Ce dispositif, véritable outil de renouvellement social, économique et urbain durable, permet de mobiliser énergies et financement de manière cohérente, afin de répondre globalement à l'ensemble de ces champs d'actions.

De plus avec la mise en place de l'ANRU (Agence nationale de rénovation urbaine) en août 2003, les projets urbains du GPV s'insèrent dans une procédure dite de rénovation urbaine.

Le projet urbain du quartier du Mirail se concrétise par la signature d'une convention entre différents partenaires (collectivités territoriales, organismes HLM, ...), où doivent figurer l'ensemble des opérations menées sur le quartier (démolitions, reconstructions, aménagement de l'espace public, ...).

Dans ce cadre, le projet urbain du secteur du Mirail prévoit des transformations importantes reposant sur trois orientations clés et suscite de nombreuses concertation avec les habitants pour affiner le projet.



QUARTIER BELLEFONTAINE

2- Les Évolutions du Projet Urbain

Deux constats justifient une intervention de grande ampleur sur le territoire du GPV :

- l'accentuation du processus de déqualification et de déclin,
- la marginalisation de ces quartiers alors même que l'agglomération est en pleine expansion.

Le diagnostic fait ressortir pour ces quartiers :

Des atouts :

Un positionnement géographique favorable au sein de l'agglomération toulousaine lui permettant de bénéficier :

- d'une dynamique économique forte à proximité,
- d'une accessibilité aisée à l'ensemble du réseau routier (périphérique et rocade Arc en Ciel) renforcée par une bonne desserte du quartier par les transports en commun (métro, bus),
- d'un environnement paysager de qualité,
- d'une diversité d'équipements structurants à l'échelle de la rive gauche .

Des faiblesses :

Le territoire du Grand Mirail est du fait de ses caractéristiques sociales et urbaines, un territoire qui a des difficultés à évoluer notamment en raison :

- d'une trame urbaine contraignante qui favorise le repliement des quartiers sur eux-mêmes,
- d'un manque de lisibilité dans le rapport entre espace public et espace privé ,
- d'un bâti dégradé et d'une offre de logements peu attractive avec des secteurs très spécialisés,
- d'un espace public dégradé et délaissé des habitants.

Le projet urbain du G.P.V défini à partir de ce diagnostic repose sur 3 orientations clés :

- Engager la refonte des quartiers en repartant de leur coeur,
- Penser la mixité sociale par les flux et à travers les croisements de population en particulier,
- Se mobiliser sur la résolution de problématiques sociales et prioritaires : éducation, tranquillité publique, emploi et vivre ensemble.



GRAND PROJET DE VILLE



DESSERTE SUD
DU
QUARTIER BELLEFONTAINE

DOSSIER DE CONCERTATION

II-LE POINT SUR L'ETUDE URBAINE

Mars 2009

Grand
Stoulouse
communauté urbaine

ANRU
Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine



www.toulouse.fr

**Mairie
de
TOULOUSE**

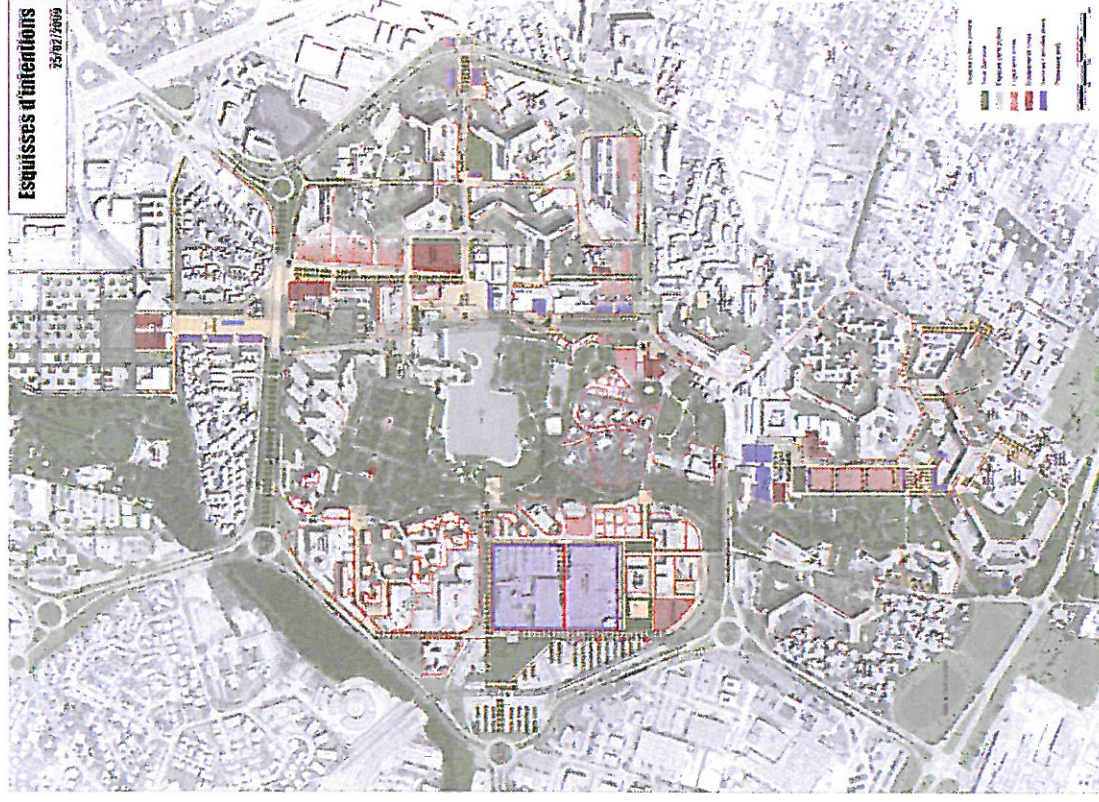
1- Une étude urbaine qui traduit les objectifs du GPV

Pour répondre à ces 3 orientations, une équipe d'urbaniste conseil composée de Rémi Papillault, architecte urbaniste et de l'Agence d'urbanisme Urbane a eu pour missions principales :

- la proposition d'une recomposition des espaces privés/publics afin de recréer des îlots susceptibles d'accueillir les projets de résidentialisation et de reconstruction ,
- la définition d'une charte urbaine et paysagère et de requalification du bâti en valorisant le patrimoine vert existant ,
- la poursuite du processus d'urbanisation du secteur et la réalisation d'un plan masse de principe des programmes de construction.

Concernant la desserte des quartiers, l'équipe d'architecte a proposé :

- de ramener les différents modes de déplacement au niveau du sol (suppression dalles) tout en préservant globalement le tracé qui avait été proposé dans le GPV ,
- de créer un parcours public structurant qui fasse le lien entre les quartiers, et rythmé par des places et parvis permettant une meilleure lisibilité des centres de quartiers, des équipements publics et des opérations de reconstruction,
- de mettre en valeur la nature au Mirail avec les liaisons douces, l'ouverture et la valorisation des espaces verts, la végétalisation des nouveaux aménagements.





GRAND PROJET DE VILLE



DESSERTE SUD
DU
QUARTIER BELLEFONTAINE

DOSSIER DE CONCERTATION

III - LA NOUVELLE RUE

Mars 2009



1-Présentation des principes d'aménagement

Le projet urbain redonne à la rue son statut traditionnel de lieu de rencontre. Il abandonne le principe originel de la trame de Candilis, dont l'organisation séparait les usages et multipliait les espaces publics (Dalles pour les piétons – Stationnement en pied de dalles – Circulations véhiculaires périphériques)

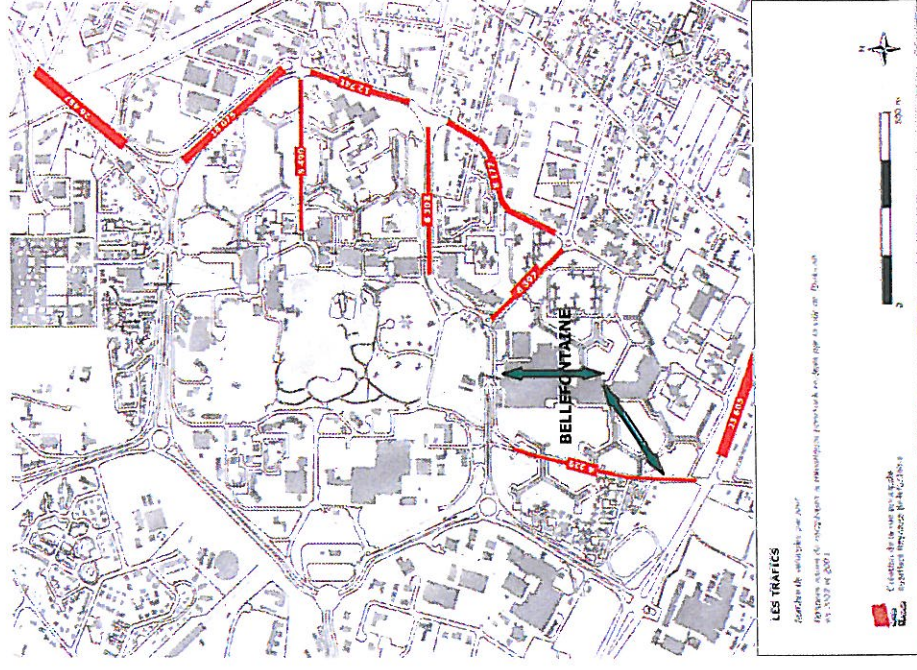
Un espace public majeur reliant les 3 quartiers entre eux se structure autour d'aménagements à créer ou existants (rue, place, mail, espace vert ...) et permet la desserte des nouveaux équipements publics et îlots de reconstruction. Désormais les circulations s'organisent au niveau du sol avec un partage entre les différents modes de déplacement : piétons, cycles, voitures, transport en commun en privilégiant ceux qui constituent une alternative à la voiture.

Le diagnostic du projet urbain a révélé comme un des dysfonctionnements principaux du secteur du Mirail, l'enclavement des cœurs de quartiers, particulièrement sensible à Bellefontaine, que le réseau viaire principal (avenue de Reynerie, Boulevard Eisenhower, ...) contourne.

Cet enclavement a pour conséquence une mauvaise lisibilité et une méconnaissance de ces quartiers et de leurs atouts : espaces verts, lac, commerces, équipements publics de qualité dont la vocation dépasse le cadre strict de la proximité.

Le projet de rénovation urbaine propose une refonte des cœurs de quartier pour les rendre plus attractifs, une redéfinition des espaces privés/publics en lien avec les usages et les besoins, ainsi qu'un renforcement du réseau viaire.

Le quartier de BELLEFONTAINE a déjà fait l'objet d'évolutions importantes dans sa partie nord permettant la refonte du cœur de quartier avec les locaux commerciaux, la reconstruction du centre culturel Alban Minville, la création de places publiques et l'aménagement d'une rue plus adaptée à son environnement.



Voie de désenclavement du cœur de Quartier
BELLEFONTAINE

Avec la démolition des immeubles Maurois I et II et Concorde et de leur dalle, la création d'une nouvelle rue permettra de changer l'image et la circulation dans le quartier ,facilitant ainsi le lien entre le nord et le sud

Cette voie de desserte doit permettre de :

- Créer une image plus urbaine du quartier par un alignement de nouveaux bâtiments,
- Redonner une bonne accessibilité aux bâtiments d'habitation situés sur son tracé et en intégrant leur projet de résidentialisation,
- Définir un espace public majeur de qualité, appropriable par l'ensemble des habitants, mais aussi par des personnes extérieures au quartier ,
- Conforter le centre de quartier par l'apport d'une clientèle pour les commerces du quartier ou depuis l'extérieur pour les équipements publics existants (Centre Culturel A Minville) ou a venir (École Bastide, Activités sur la dalle) ; gage de diversité, de mixité et de meilleur fonctionnement,
- Ouvrir et mettre en valeur les espaces publics remarquables du quartier, notamment le Petit Bois de Bellefontaine .

Cette rue sera une rue classique de quartier, bordée de stationnement, favorisant la mixité des usages avec des aménagements destinés aux déplacements « doux » (piétons, cycles). Son profil sera adapté en fonction de son environnement.

2- Tracé et caractéristiques techniques

PROFIL EN TRAVERS DE PRINCIPE

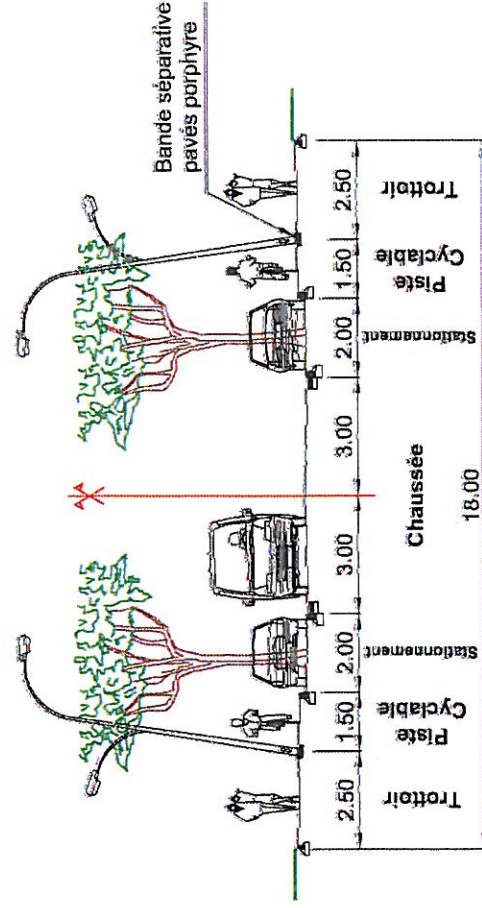
Le profil en travers de principe intégrera les éléments suivants :

- une chaussée de largeur (6m) sur le linéaire de la voie ,
- deux pistes cyclables unidirectionnelles, aménagées sur dépendances de part et d'autre de la voie entre le stationnement et le cheminement piéton,
- deux cheminements strictement réservés aux piétons de part et d'autre de la voie.

Pour répondre au mieux à l'attente des personnes à mobilité réduite conformément à la loi du 11 février 2005 et à la charte d'accessibilité en vigueur à Toulouse, il est prévu notamment :

- la séparation des cycles et des piétons par deux rangées de pavés porphyre et un alignement de mâts d'éclairage public,
- l'équipement des traversées piétonnes par la mise en place de bandes podotactiles.

Profil en travers type de principe



PROFILS EN TRAVERS ADAPTES

Le profil type pourra être adapté en fonction de l'environnement et de ses fonctions
Par exemple, au droit du Centre Culturel ALBAN MINVILLE, de la place TEL AVIV et de la Zone Commerciale et de la Place Le Titien, la nouvelle rue s'intègre aux espaces publics environnants.

La chaussée priorise la circulation des piétons entre les différents points d'attraction du secteur (traversées en plateaux piétonniers).

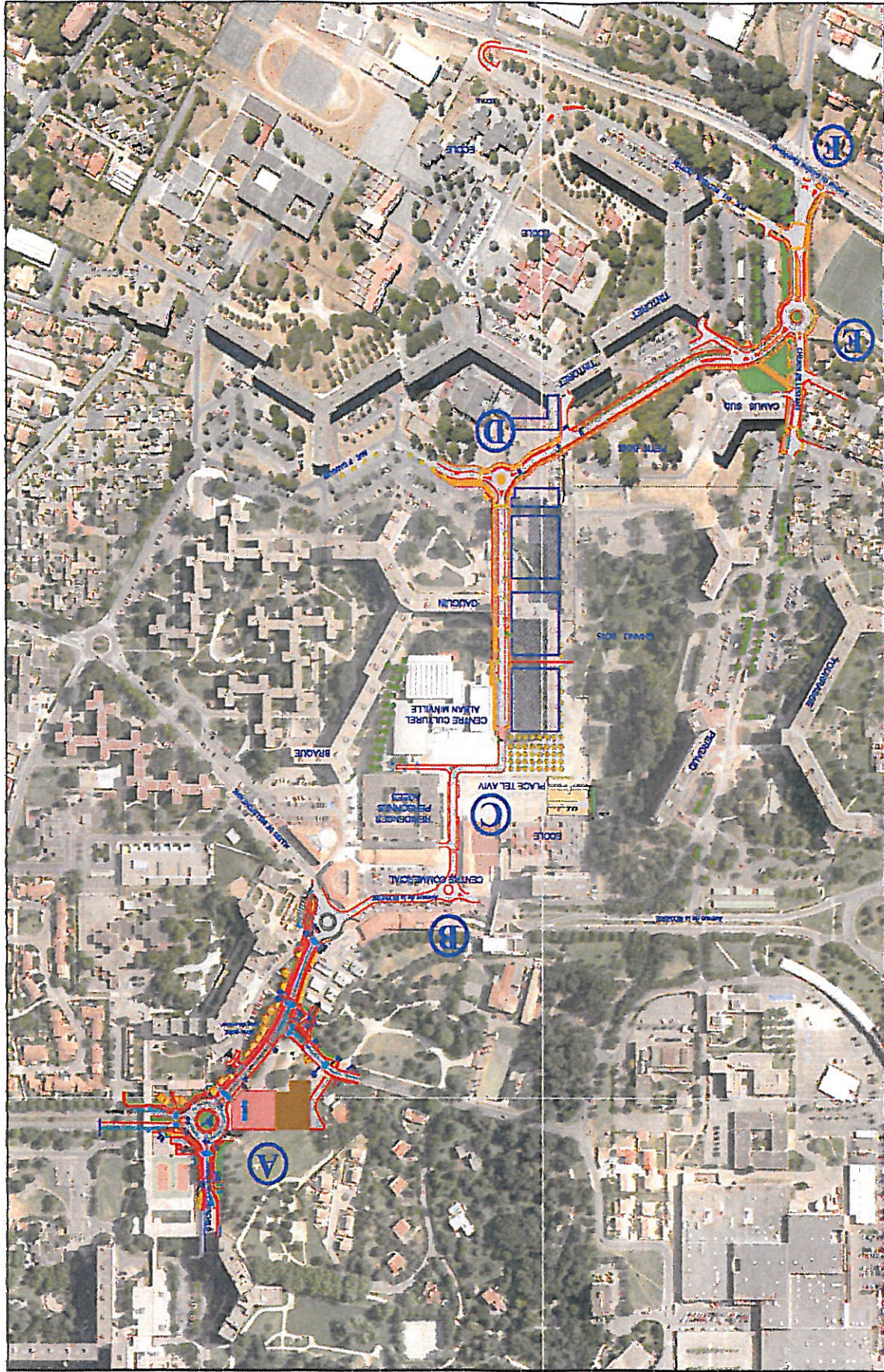
L'aménagement de parkings étant prévu, le stationnement longitudinal ne sera maintenu que ponctuellement.

Les traitements de surface mettront en valeur ces centres de quartier et s'harmoniseront avec les abords des bâtiments existants ou à construire.

Il en va de même dans la traversée du Petit Bois ou le profil de la rue, tout en respectant la réglementation issue en particulier de la Loi sur l'air (1) sera étudié pour respecter au mieux l'insertion dans le site. Ceci pourra être réalisé par une recherche dans l'altimétrie du projet visant à atténuer l'impact visuel de la voie et par d'autres mesures compensatoires déclinées ultérieurement.



(1) « A compter du 1er janvier 1998, à l'occasion des réalisations et des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagement sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et des contraintes de la circulation. L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains »



Tracé de la nouvelle rue

2- Tracé et caractéristiques techniques

LE TRACE

Sur le quartier BELLEFONTAINE, la nouvelle rue se développe sur une longueur de 1 100 mètres. L'ouverture du quartier, composante importante du Grand Projet Ville, implique d'améliorer encore les liaisons entre le quartier et la voiries primaires de l'Ouest de l'agglomération. Aussi le tracé général de la nouvelle rue se dessine entre la Rue W Churchill et le Boulevard Eisenhower .

Certains de ses tronçons qui empruntent des voiries existantes (Avenue de Reynerie –Chemin de Lestang) ou réaménagées récemment (ZAC de Bellefontaine) feront l'objet d'un réaménagement sans modification notable des emprises .
L'essentiel du projet et de la concertation qui y est associée porte sur la création de la Nouvelle Rue au cœur du quartier Bellefontaine sur les emprises démolies des immeubles Maurois – Concorde et dans son intégration avec la traversée du Petit Bois .

Après la jonction par carrefour giratoire avec l'avenue **W CHURCHILL (A)**, la rue emprunte les emprises de l'avenue de **REYNERIE**. Le carrefour giratoire **DAUVILLIER** sera supprimé et remplacé par un accès aménagé à la rue **LIZOP**.

Le carrefour entre **la Nouvelle rue et l'avenue de REYNERIE (B)** aménagé en 2007 dans le cadre de la Z.A.C BELLEFONTAINE, avec un caractère majoritairement urbain qui intègre les nombreuses traversées piétonnes entre Zone Commerciale/Méto sera conservé en l'état .

Il en est de même au niveau de **la place TEL AVIV** ou le tracé libère **un parvis (C)** au droit du Centre **ALBAN MINVILLE** mettant en valeur cet équipement, en particulier ses façades et accès, depuis la nouvelle Rue. La configuration de la rue intègre la desserte des stationnements nécessaires au fonctionnement du Centre Culturel, du Centre Commercial et de la future école **BASTIDE** ainsi que les voies de service et de protection de ces différents équipements.

La démolition totale des bâtiments Concorde et Maurois 1 et 2 et des dalles attenantes libère des emprises conséquentes, **le long du bois de BELLEFONTAINE**. Le tracé proposé offre des possibilités d'urbanisation entre cette rue et le bois pour les bâtiments de conception différente visant à accroître la mixité d'habitat.(distance boulevard/bois de BELLEFONTAINE = 70 m).



Une place (D) sera aménagée pour marquer le changement d'orientation de la rue Principale en direction du Chemin Lestang. Cette place permettra de reconstituer un front bâti avec une mixité d'usages : Logements, Locaux associatifs et éventuellement activités . Cette place intégrera le projet de résidentialisation de l'immeuble GAUGUIN et le réaménagement de la rue P Gauguin qui l'accompagne .

Enfin , La véritable entrée de la rue Principale depuis le sud sur le quartier Bellefontaine au débouché de l'actuel cheminement TINTORET se produira avec un raccordement au chemin de LESTANG par un **carrefour giratoire (E)**. Les parkings LESTANG / TINTORET et les espaces aménagés a proximité du bâtiment TINTORET ne sont plus impactés par ce tracé.

La rue Principale emprunte ensuite les emprises du chemin de LESTANG,

L'un des points d'ancrage important de la nouvelle rue se situe sur l'avenue du Général EISENHOWER et la jonction, au-delà, avec les rocades Ouest, Arc-en-ciel et A 64. Un projet de réaménagement du Boulevard Eisenhower étant a l'étude , la jonction **Rue /Avenue EISENHOWER (F)** sera dans un premier temps laissée dans une configuration proche de l'existant- feux tricolores -dans l'attente de la finalisation du projet Eisenhower .



QUELQUES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

STRUCTURE : La Nouvelle rue sera traitée avec une structure de voirie lourde ,apte à recevoir les transports en commun par exemple .

MATERIAUX : Bordures béton .

- Revêtements de chaussée et des stationnement en béton bitumineux noir
- Revêtement de trottoir en béton balayé ocre avec bandes structurantes en pavés noirs
- Pistes cyclables en béton bitumineux noir

3- Intégration au site

L'aménagement de la rue devra concilier tous les usages .En terme de sécurité, les points de conflits seront aménagés en privilégiant et en sécurisant les modes doux (Piétons –cycles).Les carrefours giratoires seront réalisés sous forme de plateaux pour ralentir la vitesse et gérer les traversées des piétons .

Ces mêmes dispositifs de plateau ralentisseurs (1)seront mis en place pour assurer la continuité des cheminements piétons en provenance du Petit Bois.

L'implantation de la nouvelle rue , particulièrement dans la traversée du Bois , a été définie en prenant en compte la présence d'arbres qui seront ,dans leur grande majorité conservés

En terme d'intégration au site ,outre l'altimétrie déjà évoquée ,la chaussée pourra être séparée des cheminements piétons et cycles par une plantation arbustive (2).Les cheminements doux seront ainsi plus naturellement intégrés à l'aménagement prévu du Petit Bois et l'impact sur le paysage de la nouvelle voirie sera plus limité



1- Plateau ralentisseur



2- Plantations arbustives le long de la rue



GRAND PROJET DE VILLE



DESSERTÉ SUD
DU
QUARTIER BELLEFONTAINE

DOSSIER DE CONCERTATION

IV – CALENDRIER PREVISIONNEL

Mars 2009

**Grand
Stoulouse**
communauté urbaine

ANRU
Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine



www.toulouse.fr

**MAIRIE
DE
TOULOUSE**

• **Concertation :**

Passage en conseil Communautaire : Octobre 2009
 Concertation : Octobre - Novembre 2009.
 Bilan de Concertation : Décembre 2009.

• **Enquête Publique :**

Étude d'impact 1ere phase : Juin - Octobre 2009.
 Étude d'impact –Intégration des remarques résultant de la concertation-2eme phase : Novembre –Décembre 2009
 Dossier d'Enquête approuvé : Mars 2010.
 Enquête Publique : Avril – Mai 2010.
 Remise rapport du Commissaire Enquêteur: Août 2010.
 Déclaration de Projet (Conseil Communautaire) : Septembre – Octobre 2010.
 Début des travaux possible a compter de Décembre 2010.

• **Travaux :**

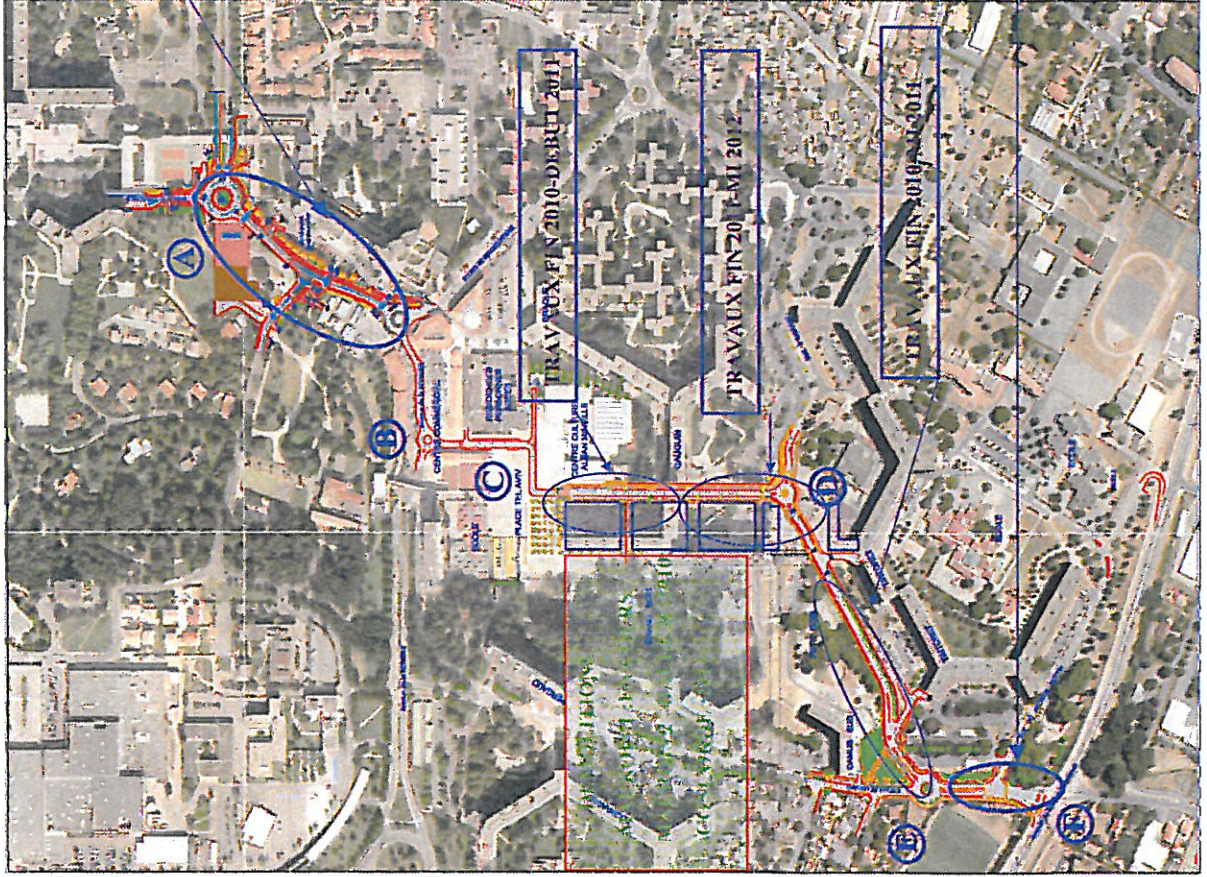
* **Démolition :**

Maurois 1 : jusqu'à Octobre 2009.
 Maurois 2 +Dalle : 2010.
 Concorde : 2011.

* **Voirie :**

- Section E-F (Chemin de Lestang) : 3eme trimestre 2009 - 1er trimestre 2010
 - Section D-E (Avenue Camus) : Fin 2010 – 2 eme trimestre 2011.
 - Section C-D (Avenue Maurois) : 3 eme trimestre 2011 –mi 2012. (La partie Nord pourrait éventuellement être avancée a fin 2010)

Planification des travaux et procédures



REAMENAGEMENT DE LA VOIRIE EXISTANTE SECTEUR LIZOP
TRAVAUX EN COURS

CREATION DE LA DESSERTTE SUD

PROCEDURES
-CONCERTATION :OCTOBRE-NOVEMBRE 2009
-ETUDE D'IMPACT :MI A FIN 2009
- DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE:1 ER TRIMESTRE 2010
- PROCEDURE D'ENQUETE PUBLIQUE ET CONCLUSIONS:2 ND SEMESTRE 2010

REAMENAGEMENT DE LA VOIRIE EXISTANTE CHEMIN DE LESTANG
TRAVAUX FIN 2009-DEBUT 2010